

COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux actes de procuration, de consentement et d'autorisation dressés aux armées; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant modification des dispositions du Code civil relatives à certains actes de l'état civil et aux testaments faits soit aux armées, soit au cours d'un voyage maritime. (N° 40 et 39, session 1893.)

Nommée le 27 février 1893.

MM.

- |                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup> BUREAU : | VISSAGUET.       |
| 2 <sup>o</sup> —         | LE GUEN.         |
| 3 <sup>o</sup> —         | DROUHET.         |
| 4 <sup>o</sup> —         | BÉRENGER.        |
| 5 <sup>o</sup> —         | BARBEY.          |
| 6 <sup>o</sup> —         | GOMOT.           |
| 7 <sup>o</sup> —         | GAMESCASSE.      |
| 8 <sup>o</sup> —         | CHARLES MERLIN.  |
| 9 <sup>o</sup> —         | LÉOPOLD THÉZARD. |

1246  
~~333~~



1  
Séance du 28 février 1893.

Les travaux de la commission sont terminés.

M. Meunier est élu président,

M. <sup>de</sup> Thijssart secrétaire

M. le Président appelle les travaux de la commission à

ordre de la discussion de la loi

M. Villagrand <sup>(H. de)</sup> dit que les projets ont été acceptés en principe. Une observation a été faite: pourquoi ne pas appeler la loi sur la protection aux mines

et protéger? la mine ouverte?

M. Lefan. 2<sup>e</sup> - bon - la loi est terminée.

M. Duvet 5<sup>e</sup> - bon

M. Delage 6<sup>e</sup> - bon

M. Deby 7<sup>e</sup> - opinion favorable.

M. Gout 8<sup>e</sup> - en accord

M. Lancelle 9<sup>e</sup> - en accord

M. Meunier 10<sup>e</sup> - en accord

M. Thijssart 11<sup>e</sup> - en accord

La séance est terminée à 10 heures. <sup>prochain lundi</sup>

Il sera tenu une séance publique le 29 à deux heures.

Le Président

M. Meunier

Le Secrétaire

Thijssart

Séance du 6 Mars 1895

Séance M. Merlin, président, Léopold Vieillard  
Secrétaire, Villaguet, Le Guen, Goumet, Deinger, Comauro,  
M. Doublet n'a pu venir à temps  
M. le Président ouvre la discussion de la proposition relative  
aux parents, conjoints, etc.

Il y a deux le jour, M. le Président donne  
lecture de l'article 1<sup>er</sup>.

M. Villaguet fait observer que le projet ne  
s'applique qu'au mois de l'Etat, et non aux mois de  
l'année en général: il s'élève l'Article 1<sup>er</sup> et les  
autres modifications

Cette observation est adoptée; il est entendu  
qu'on ajoutera le article de l'Art. 988.

Une observation est faite sur le mot difficile  
qui peut être vague.

Il est décidé qu'on renvoie au texte de la proposition

Les Art. 2 et 3 (en 2 et 3) sont adoptés.

L'Article 4 est adopté avec le mot difficile en deux.

La commission propose au second projet de loi (articles de l'Etat civil et testament)

L'article 1<sup>er</sup> modifié 5 et 49 à 98 de l'Etat civil

est adopté sans observations, sauf une réserve relative à la 1<sup>re</sup>

et l'Art. 2, par 5 observations.

Le l'Art. 3, par 3 observations

M. Vieillard est nommé rapporteur.

Le Président  
M. Merlin

Le secrétaire  
Léopold Vieillard

1<sup>er</sup> projet à deux articles  
Déclaration (présomptions) et 2<sup>es</sup>  
(Art. 88-90).

Séance du 16 mars 1893.

Présents M.M. Merlin, président, Léopold Thijss, Secrétaire, Dewald, Comstock, Villaguet, Le Guen.

M. Dewald s'excuse de ne pas avoir assisté à la dernière séance, pour laquelle la convocation ne lui est par arrivée à temps.

M. Thijss donne lecture successivement de deux rapports sur le projet de loi remis à la commission. Le conseil décide de rapporter inadoptés.

Le Secrétaire  
M. Merlin

Le Président  
Léopold Thijss